



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

vaccinations

Question écrite n° 44157

Texte de la question

La politique vaccinale française s'inscrit dans un programme de protection de la santé publique destinée notamment à prévenir tout risque de contagion. Dans ce contexte, l'obligation vaccinale contre le tétanos pour l'ensemble de la population semble inadaptée compte tenu de son caractère non immunisant et non contagieux. De plus, les conséquences de cette vaccination semblent entraîner des effets secondaires graves sur des sujets jeunes ou plus âgés. En conséquence, M. Dino Cinieri demande à M. le ministre de la santé et de la protection sociale si une évaluation sérieuse de ces effets secondaires peut être effectuée et si une éventuelle révision de la législation est envisagée afin que soit supprimée l'obligation vaccinale antitétanique.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44157

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juillet 2004, page 5468